



Comment bien finir
la saison 2020-2021,

pour mieux commencer
la saison 2021-2022 ?

Reprise des activités,
remboursements
et réinscriptions



Chères adhérentes, chers adhérents,

Nous arrivons au dernier trimestre de cette saison très fortement impactée par la crise sanitaire, et suite aux dernières annonces gouvernementales, il est nécessaire de faire un point sur la situation et de vous présenter les prochaines étapes.

Point de situation

Depuis le début de la saison, la crise sanitaire s'est invitée dans la programmation et la vie de l'ensemble des secteurs de la MJC :

SECTEUR ACTIVITÉS

Malgré les nouveaux protocoles sanitaires (réduction des effectifs, sens de circulation, renfort d'entretien, ...) mis à en place à la rentrée, nous avons rapidement été contraint.e.s de suspendre les activités sportives adultes, puis l'ensemble de la programmation à partir des vacances de la Toussaint. En Janvier nous avons pu accueillir de nouveau les enfants avant de devoir refermer une partie de leurs activités afin de respecter le couvre feu et les classifications imposées par l'État. À ce jour et en raison des nouvelles mesures sanitaires, nous suspendons l'ensemble des activités (enfants, ados, adultes) à partir du lundi 5 avril avec l'espoir d'une reprise à la rentrée des vacances d'avril, en même temps que les écoles.

SECTEUR ENFANCE/FAMILLE

Celui-ci assure pleinement son rôle auprès des enfants lors des accueils péri et extrascolaire, mais n'aura en revanche pas pu mettre en œuvre les animations familiales grand public appréciées de tou.te.s. Nous espérons pouvoir retrouver ces moments conviviaux lors des temps de festivité de fin d'année notamment lors des fêtes d'école. Pour la deuxième année consécutive, les vacances d'avril seront de nouveau fortement impactées. Nous réactivons le Service d'Accueil Minimum pour les enfants des personnels soignants mobilisés.

SECTEUR CULTUREL

Entre festivals réorientés vers les professionnel.le.s (rencontres pro, soutien à l'émergence, résidences, interviews, etc.) et adaptations des formes de restitutions (programmation dans les écoles, captations vidéo) le secteur a su s'adapter à la crise en continuant d'assurer pleinement ses missions.

SECTEUR VIE DE QUARTIER

Fortement impacté la saison dernière, celui-ci a su se réinventer notamment en proposant un clin d'œil à la Fête des Lumières et s'organise avec les associations partenaires afin de participer à l'animation du quartier aux beaux jours.

SECTEUR ACCUEIL

Même s'il répond présent par une permanence journalière, sa mission de faire vivre la MJC ne peut avoir lieu, ce qui rend notre maison particulièrement vide. En revanche la maison se modernise et d'importants travaux devraient avoir lieu en août : changement du chauffage, réfection de l'accueil, étanchéité de la verrière et de la toiture, amélioration de notre logiciel adhérent.e.s.

MAISON DES ASSOCIATIONS

Cet espace dédié à la vie associative bénévole n'a pu ouvrir et ne pourra pas rouvrir cette saison.

Rôle et décisions du Conseil d'Administration

Le conseil d'administration joue un rôle clé dans le fonctionnement d'une association comme la MJC du Vieux-Lyon. Son rôle est de trouver, dans chaque situation, une réponse qui satisfasse l'ensemble des parties prenantes de l'association, **des adhérent.e.s aux salarié.e.s** en passant par les habitant.e.s, les partenaires, les artistes, les élu.e.s, etc.

Ces équilibres sont complexes et fragiles, ils demandent d'être sans cesse étudiés, questionnés, réévalués. Cette saison, le principal défi du conseil d'administration est de trouver un équilibre entre les attentes légitimes des adhérent.e.s sur les remboursements, et la pérennité de l'association.

Le conseil d'administration a acté un certain nombre de décisions dès le début de la saison :

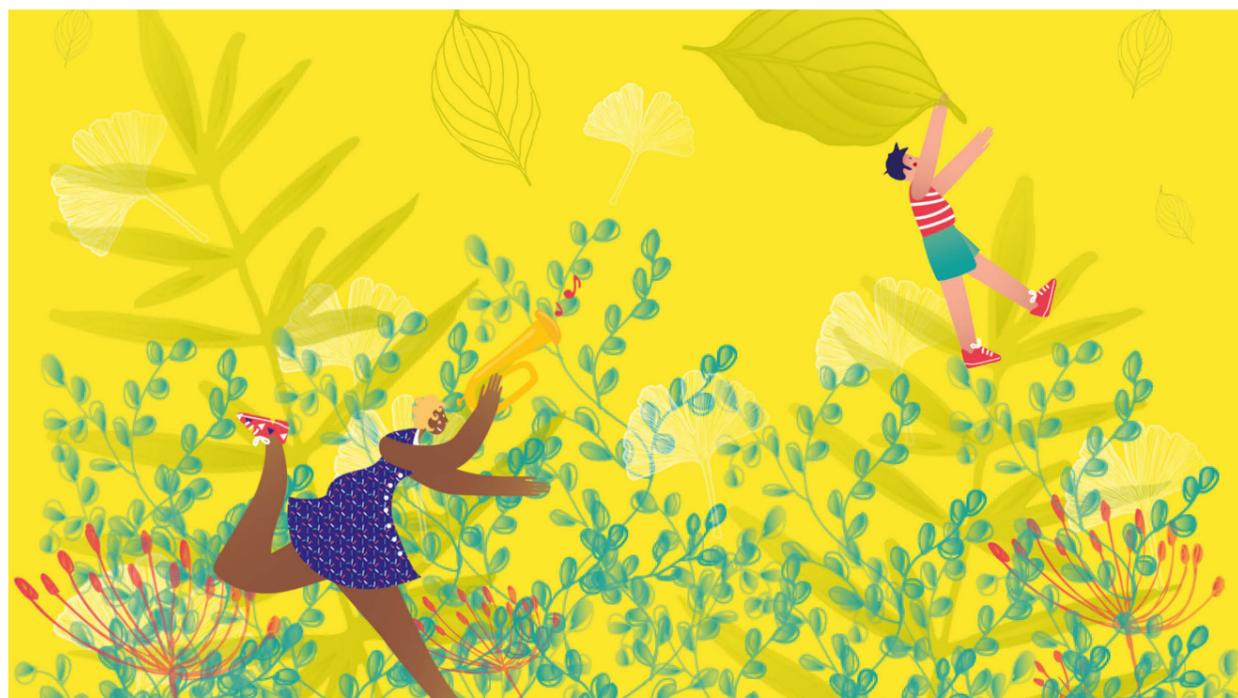
- Recours important à l'activité partielle pour les intervenant.e.s comme pour les salarié.e.s permanent.e.s tout en assurant le fonctionnement de l'association,
- Maintien de salaire pour les personnes en chômage partiel,
- Non remplacement du personnel absent (sauf pour l'accueil des enfants et l'entretien),
- Accompagnement des projets de chaque secteur de la MJC afin de ne pas perdre en dynamisme et ne pas fragiliser notre projet associatif,
- Dialogue constant avec la Ville de Lyon qui assure le maintien de ses subventions et réécriture des conventions pour les 5 prochaines années,
- Mise en place limitée de la téléactivité uniquement après concertation et validation des adhérent.e.s,
- **Remboursement des cotisations des adhérent.e.s au prorata des séances non effectuées.**



Reprise des activités

Nous avons toujours bon espoir de reprendre une partie des activités enfants et adultes avant la fin de notre saison.

Dès que nous pourrons ouvrir, nous tâcherons de vous proposer un maximum de rattrapages jusqu'au **7 juillet 2021**. Un calendrier prenant en compte ces contraintes ainsi que celles particulières à vos groupes vous sera proposé en temps et en heure.



RÉGULARISATION DES SITUATIONS AVANT REMBOURSEMENT

PRÉLÈVEMENTS AUTOMATIQUES

Le 29 septembre 2020, nous vous avons fait parvenir par mail (et par papier dans le cadre de vos activités) une information stipulant qu'il vous fallait signer à l'Accueil de la MJC une autorisation de mise en place de vos prélèvements bancaires. Certain.e.s d'entre vous n'ont pas régularisé cette situation et n'ont donc pas payé leurs cotisations à ce jour.

Au moment du redémarrage, chaque adhérent.e dans cette situation devra impérativement passer à l'Accueil afin de régulariser sa situation. Nous vous ferons alors payer uniquement le nombre de séances réellement effectuées.

NB : La saison arrivant à son terme, les prélèvements bancaires ne sont plus acceptés. Il faudra donc régler par chèques (le dernier chèque remis en banque au 15 juillet) ou par carte bancaire.

CHÈQUES NON-ENCAISSÉS

Les activités sportives adultes ayant été suspendues seulement deux semaines après la rentrée, la MJC a décidé de ne pas encaisser les chèques de cotisation de ces activités.

Au moment du redémarrage, chaque adhérent.e dans cette situation se verra restituer son chèque en contrepartie du solde des séances effectuées.

REMBOURSEMENT DES SÉANCES NON-EFFECTUÉES

CALENDRIER

Le remboursement au prorata des séances non-effectuées a été convenu par le conseil d'administration dès le mois de Septembre.

Cette décision rapide nous a permis d'anticiper au mieux le décompte des séances pour chaque groupe et pour chaque adhérent.e sur l'Ecole de Musique. Ce décompte est actualisé mensuellement et nous saurons en fin de saison le nombre de séances effectivement réalisées sur les 32 prévues initialement.

Comme chaque année, bien que celle-ci soit particulière, nous proposons à nos adhérent.e.s de se réinscrire au mois de Juin.

Pour pouvoir maintenir ce calendrier, **nous effectuerons les remboursements du 17 mai au 4 juin 2021.**

NB : Les remboursements pour l'accueil de loisirs sont maintenus en juillet 2021.

MODE DE CALCUL, EXEMPLE DE L'AQUA-PONEY

La cotisation pour l'activité aqua-poney est de 140€, l'activité est prévue sur 32 séances, chaque séance revient donc à 4,375€ (140/32).

- **2 séances** ont été effectuées en Septembre ;
- **9 séances** seront effectuées de Mai à Juin ;
- soit 11 séances effectuées sur 32 séances,**
- > soit un total de **21 séances à rembourser.**

Les adhérent.e.s de l'aqua-poney seront donc remboursé.e.s de 4,375x21, soit **91,875€**

NB : Les remboursements concernent les séances non effectuées par la MJC et non les séances lors desquelles l'adhérent.e a été absent.e.

NB : Le calcul sera effectué à partir du montant réel de votre cotisation prenant en compte les différentes réductions qui ont pu s'appliquer (10% covid, réductions familiales, etc.)

NB : La MJC ne délivrera pas d'avoir.

Équilibre et pérennité de la MJC

Vous restituer les sommes que vous avez payées au prorata des séances non effectuées est un engagement que nous avons pris dès le mois de septembre. Pour nombre d'entre vous cette restitution est une condition pour adhérer de nouveau, et nous l'entendons.

Cependant **il ne s'agit pas d'une opération indolore et sans conséquences pour la MJC.**

En effet, si le chômage partiel et les subventions publiques prennent en charge une partie des charges de l'association, ce sont bien vos cotisations en tant qu'adhérent.e.s qui assurent l'équilibre de la structure et nous permettent de financer :

- Les rémunérations de vos animatrices et animateurs d'activités ainsi que le matériel,
- Les salaires de l'équipe permanente, indispensable au fonctionnement quotidien de l'association (**17 personnes** : coordination, accueil, gestion administrative, comptabilité, communication, ménage),
- Le projet associatif et culturel de la MJC qui se déploie sur l'ensemble des secteurs (événements, projets inter-secteurs, festivités, etc.).

Parmi vous, certain.e.s nous ont informé de leur souhait de faire don de leur remboursement à la MJC, cette solidarité nous va droit au cœur et nous conforte dans la certitude que le collectif est la meilleure option, chacun.e faisant sa part, à sa hauteur.

Alors si vous souhaitez aussi faire don de tout ou partie de votre remboursement,

- parce que vous estimez en avoir la possibilité financière,
- parce que votre employeur a déjà pris en charge votre cotisation,
- parce que vous avez gardé un lien fort avec votre intervenant.e et avez bénéficié d'un suivi de sa part durant cette longue période,

...nous vous remercions de nous en informer par mail avant le 17 mai 2021 à l'adresse accueil@mjcduvieuxlyon.com



Saison 2021-2022

« Fleurissons nos lendemains »



À l'heure où nous rédigeons ce livret, nous avons déjà passé le triste anniversaire du début de la pandémie, et nous entrons dans une nouvelle phase de confinement qui devrait durer quelques semaines. Un an de contraintes, de frustration, de restrictions, un an sans liesses collectives, un an à la maison !

A la MJC du Vieux-Lyon, la crise nous a permis de vérifier deux ou trois hypothèses auxquelles on croyait depuis longtemps, à savoir qu'il n'y a rien de tel que le collectif et que les liens sociaux sont au cœur de nos vies. On a aussi eu 365 jours pour se balader dans un rayon de 1km autour de chez nous et réaliser que notre environnement est trop souvent fait de pierre et de béton...

Alors après un an de confinement et de couvre-feu, l'équipe a voulu élargir ses horizons pour la saison qui vient, pousser les murs, faire rentrer des arbres, des fleurs, des oiseaux, des ruisseaux !

On vous propose donc une saison 21-22 sur le thème suivant : **Fleurissons nos lendemains !**

Aussi fou que cela puisse paraître nous devons nous projeter dès maintenant sur la saison prochaine.

Nous travaillons sur une proposition d'activités qui prenne en compte :

- Les demandes de nos adhérent.e.s,
- Les recommandations et évolutions proposées par vos intervenant.e.s,
- Une diminution des effectifs pour mieux vous accueillir et en toute sécurité (en veillant à notre équilibre financier),
- Le maintien de notre politique tarifaire qui prend en compte les ressources de chacun.e par le Quotient Familial de la CAF,
- Une augmentation des cotisations de 2%, après 5 saisons à tarifs figés, permettant de sécuriser l'association sur le plan financier.

Calendrier des inscriptions & réinscriptions 2021

(modifiable en fonction des mesures de restrictions)

RÉINSCRIPTIONS & INSCRIPTIONS ADHÉRENT.E.S 2020-2021

DU LUNDI 7 AU SAMEDI 12 JUIN

lun-ven de 9h à 13h et de 14h à 19h
samedi de 9h à 13h



**RÉINSCRIPTIONS
MÊME ACTIVITÉ
& MÊME CRÉNEAU**

Activités et Accueils de loisirs du mercredi

DU LUNDI 14 AU VENDREDI 18 JUIN

lun-ven de 9h à 13h et de 14h à 19h

**INSCRIPTIONS
NOUVELLE ACTIVITÉ
& NOUVEAU CRÉNEAU**

*Activités et vœux sur liste d'attente pour les
créneaux individuels de l'École de Musique
(réponse au plus tard le 10 juillet)*

**SAMEDI 19 JUIN de 9h à 13h
NOUVELLES INSCRIPTIONS**

Accueils de loisirs du mercredi

INSCRIPTIONS OUVERTES À TOU.TE.S ADHÉRENT.E.S 2021-2022

MERCREDI 23 JUIN

de 9h à 13h et de 14h à 19h

INSCRIPTIONS

Accueils de loisirs du mercredi

VENDREDI 3 SEPTEMBRE

dès 18h

INSCRIPTIONS

École de Musique



SAMEDI 4 SEPTEMBRE dès 10h

INSCRIPTIONS

pour l'ensemble des activités

SAMEDI 11 SEPTEMBRE dès 10h

INSCRIPTIONS

pour les petites vacances de l'accueil de loisirs

LUNDI 13 SEPTEMBRE

Début des activités !

À NOTER ÉGALEMENT :

- Il vous sera demandé un mode de règlement qui finalisera votre inscription.
- Votre cotisation ne sera prélevée qu'en septembre au démarrage de votre activité.
- Vous aurez jusqu'au 1er septembre 2021 pour annuler sans frais votre activité.
- Les dates & conditions pour les inscriptions pour les accueils de loisirs des grandes vacances seront communiquées en juin 2021 dans la plaquette de la saison 2021-2022, à retrouver sur le site & à l'accueil de la MJC du Vieux Lyon.

L'équipe de la MJC espère que ces dispositions vous conviendront et nous continuerons à vous informer de notre mieux au fil de la saison.

Rendez-vous le mercredi 7 avril 2021 pour notre Assemblée Générale en ligne !

MJC du Vieux Lyon • 5 pl. Saint-Jean 69005 Lyon • 04 78 42 48 71 • www.mjcduvieuxlyon.com  

